

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 9 mai 2016 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers: Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve, Claude Joubert, Yohan Cardinal, Serge Gauthier et Rhéal Giroux.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse, Françoise Giroux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 avril 2016.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 6.5 Des conseillers
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10025 à 10051 au montant de 42 272.73 \$ et les prélèvements numéro 1623 à 1641 au montant de 10 780.97 \$, adoption des comptes à payer au 30 avril 2016 au montant de 14 261.80 \$ et des salaires payés pour un montant de 19 474.70 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
 - 9.1 Tableau
10. Avis de motion
 - 10.1 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2008-09 dispositions concernant la prévention des incendies des immeubles à risque élevé ou très élevé.
11. Résolutions
 - 11.1 Paiement de 20% des coûts admissibles et autorisation de signatures dans le cadre du projet Pacte rural.
 - 11.2 Appui pour le jardin communautaire.
 - 11.3 Soutien aux producteurs laitier.
12. Varia
13. Questions posées par les membres
14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 19h38.

2016-05-074

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yohan Cardinal que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-075

Approbation du procès-verbal du 11 avril 2016

Il est proposé par Claude Joubert que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 avril 2016 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

► **RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Aucun

- **De l'inspecteur municipal**

Continuer la douche au centre communautaire.

Continuer la peinture à SAJO.

Rangement de l'équipement d'hiver et sortir celui pour le gazon.

Rangement dans les conteneurs.

Flush des bornes fontaines.

Balayer trottoir et bordures de rues.

Le nettoyage des roches et sable de tous les terrains municipaux

Défaire l'abri tempo au garage.

Laver les vitres au centre communautaire.

Réparation du trou rue Racicot (bris d'aqueduc).

Nettoyer l'intérieur de la boîte du camion à ordures.

Bris d'aqueduc au 218, rue Principale.

Préparation des nouveaux tas de branches et feuilles.

- **Du directeur des incendies**

3 avril : Alarme incendie 154 Chemin Des Golfeurs Montebello, 3 pompiers présents.

6 avril : Accident sur la route 323. Nous n'avons jamais trouvé le véhicule impliqué, 6 pompiers présents.

Province de Québec
Municipalité de Fassett

11 avril : Accident sur l'autoroute 50 au kilomètre 207. Sortie de route d'un poids lourd, 4 pompiers présents.

13 avril : Pratique simulation d'incendie au Château Montebello, 7 pompiers présents.

15 avril : Alarme incendie au 349, chemin des Critiques à Montebello, 3 pompiers présents.

16 avril : Début de la formation Pompier 1 pour Jeff Larente.

26 avril : Feu de champs au 24, Birabin-St-Denis à Notre-Dame-de-Bonsecours. Incendie allumé par un feu à ciel ouvert sans surveillance, 8 pompiers présents.

27 avril : Assemblée des chefs de la MRC au Lac des Plages.

- **Du maire**

Voir feuille de plénière.

- **Des conseillers**

Voir rapport.

2016-05-076

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 30 avril 2016 et des salaires payés pour un montant de 19 474.70 \$

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-04-2016 AU 30-04-2016) payés par les chèques numéros 10025 à 10051 au montant de 10 780.97 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1623 à 1641 pour un montant de 10 780.97 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 30 avril 2016 : 19 474.70 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Voir tableau.

► **SUIVI DES DOSSIERS.**

Voir tableau.

2016-05-077

Avis de motion – Règlement numéro 2016-09 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2008-09 - dispositions concernant la prévention des incendies des immeubles à risque élevé ou très élevé.

Avis de motion est donné par Claude Joubert de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2008-09 dispositions concernant la prévention des incendies des immeubles à risque élevé ou très élevé et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2016-05-078

Paiement de 20% des coûts admissible et autorisation de signatures dans le cadre du projet Pacte rural.

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett a déposé une demande dans le programme Pacte rural pour les projets d'aménagement suivant : une remorque et la réparation de la génératrice pour le Centre Communautaire, la réparation du terrain de tennis ainsi que la réparation à la maison des jeunes.

ATTENDU QUE le projet a été accepté ;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE la municipalité de Fassett s'engage à payer 20 % des coûts admissibles et 100 % des coûts d'exploitation continus du projet Pacte rural.

ET QUE le Conseil municipal de Fassett mandate la mairesse à signer tous documents concernant le projet.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-079

Appui pour le jardin partage.

ATTENDU QUE depuis quelques années nous collaborons aux activités de l'organisme à but non lucratif l'ALLIANCE ALIMENTAIRE PAPINEAU en offrant une parcelle de terrain pour le jardin partage;

ATTENDU QUE ce partenariat nous a permis d'offrir aux citoyens l'accès à des activités de qualité qui permettent le développement de l'autonomie et de l'entraide alimentaire et l'accès à un réseau de solidarité et d'amitié;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu ;

QUE le Conseil municipal de Fassett soit solidaire dans votre demande de financement qui permettra la continuation de vos activités.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-080

Soutien aux producteurs laitier.

ATTENDU QUE les producteurs de lait du Canada sont aux prises avec un important problème de marché causé par l'importation de

concentrés protéiques liquides, appelé lait diafiltré, contournant ainsi les contrôles frontaliers;

ATTENDU QUE ce problème, reconnu par le Ministre fédéral de l'Agriculture, M. Lawrence MacAullay, a pris des proportions inquiétantes au cours de la dernière année;

ATTENDU QUE le ministre a confirmé l'importance que les règles soient claires pour tous et que les contrôles des importations soient conformes aux obligations du Canada en matière de commerce international »;

ATTENDU QUE plusieurs entreprises laitières éprouvent depuis plusieurs mois de graves difficultés financières causées par ces pertes de part de marché;

ATTENDU QUE de nombreux transformateurs de la région appuient les revendications des producteurs;

ATTENDU QUE la production laitière est un secteur économique très important pour la municipalité et la MRC;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu ;

QUE sur motion dûment appuyée, le Conseil appuie les producteurs de lait canadiens dans leurs revendications auprès du gouvernement canadien afin que :

- les contrôles des importations soient conformes aux obligations du Canada en matière de commerce international;
- les standards de composition des fromages traitent le lait diafiltré comme un ingrédient dont l'ajout aux recettes est plafonné;
- les standards plafonnent aussi son ajout dans les autres produits laitiers où il serait susceptible d'être utilisé (yogourts, boissons laitières, etc.);
- la vérification des normes de composition soit déléguée à la Commission canadienne du lait afin de s'assurer qu'elles sont respectées.

QUE la présente résolution sera transmise aux municipalités de la MRC pour appui de leur part, à la MRC ainsi qu'à la Fédération des producteurs de lait Outaouais Laurentides.

Adopté à l'unanimité.

2016-05-081

Levée de l'assemblée

20h55 Il est proposé par Serge Villeneuve que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Françoise Giroux
Présidente d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale